

Deux pices, inv. nos 31678 et 31679
ont été réintégrées au
Service 482 le 10/03/2005

①

EXPOSITION TRIENNALE
des
BEAUX-ARTS
BRUXELLES
1900

Hall du Cinquantenaire
28 juillet 1900.

31 juillet 1900
~~28 juillet~~ 4912 ①

Accord

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous prier de
m'autoriser à employer pour
l'organisation du Salon triennal
de Bruxelles les locaux et le
matériel conservés aux locaux
des Musées. Le Salon aura lieu,
comme vous le savez, au Cin-
quantenaire, du 1^{er} Septembre au
2 Novembre. Les travaux de
réception et d'aménagement
étant commencés déjà je
me permets de vous demander

Monsieur le Président
de la Commission des Musées Royaux.

une prompt réponse. Cette autorisation étant d'usage le présume qu'elle ne devra pas être soumise aux délibérations de la Commission et qu'une décision du Bureau pourra me l'accorder.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Paul Lambotte
Secr.

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N° 28743

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 24 Octobre 1900

D. Arch 4912 (2)

Messieurs,

Dans la séance du 22 Octobre, la Commission organisatrice du Salon triennal, ayant de la faculté que lui confère l'article 16 du règlement, a dressé la liste des ouvrages dont il estime que l'acquisition peut être proposée pour le Musée de Bruxelles.

Je vous prie, Messieurs, de bien vouloir me donner votre avis sur ces propositions. Je m'empresserai d'examiner, en ce qui me concerne, toutes celles que vous croirez devoir y joindre.

Agreez, Messieurs, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre,

B^m Moanderhuyf

à la Commission directrice
des Musées royaux de peinture et de sculpture
Palais des Beaux-Arts.
Bruxelles.

Annexe à la lettre de M. le Ministre de l'Algérie
du 24 Octobre 1900 - N° 28643

Liste des œuvres proposées pour le
Musée de Bruxelles par le Jury des
Achats et des Encouragements de
l'Exposition Universelle des Beaux Arts
à Bruxelles, en 1900.

- 6500 1 Ces ouvriers tragiques *de l'Exposition des 10000*
Diplyque par M. Leveque
- 1200 2 Portrait d'un jeune homme
par M. Verheyden
- 900 3 Souvenir de bal
par M. G. Meunier
- 4000 4 Dame en noir
par M. J. Savery
- 8 La femme au chien
par M. L. Speckaert
- 1500 5 P. hiver au village
par M. Tackxman
- 18.000 6 Père ouvrier
par M. F. Courtois
- 10.000 7 Gitanes prisonnières
par M. C. Wauters
- 1200 8 Enfant jouant
par Jean M. Coenraet
- 2500 9 Panorama de Bruxelles
par Jean M. F. Binji
- 4000 10 En Hollande
par M. A. Marcelle
- 1200 11 Tu de la fourme
par M. J. Smits
- 4000 12 Remède *marbre* *Sculptures* par M. T. Rousseau
- 2 Le semeur *le sémenceur* *le philosophe* *et autres*
~~Gigantesques~~ (bronzes) par M. C. Meunier

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 28643

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 28 Octobre 1900.

Vu Procès-Verbal
N° 31 / 1900

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai autorisé M. Evenspoel à présenter à votre Collège le tableau de son fils, feu Henri Evenspoel, intitulé "Les Ouvriers revenant du travail". Ce tableau a figuré à l'Exposition triennale de 1894, sans qu'il eût pu se trouver parmi les œuvres de peintre exposées au Salon de cette année et être soumis à l'appréciation de la Commission organisatrice et à la vôtre, en même temps que "L'Enfant jouant par terre", porté sur la liste des propositions de cette Commission.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre,

J. Mandelkuff

À la Commission directrice
des Musées Royaux de peinture et de sculpture
Palais des Beaux-Arts
Bruxelles

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N° 28643

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

4912 (4)

Bruxelles, le 26 Juin 1900.

2
voir procès verbal
70 31
1900

Messieurs,

Sur la liste des ouvrages dont la Commission organisatrice du salon triennal estime que l'acquisition peut être proposée pour le Musée de Bruxelles, figure la "Femme au chien" de M^r Speckaert. J'ai l'honneur de vous faire connaître que cet artiste est autorisé à vous soumettre conformément deux autres toiles, "la Fermière brabançonne" et les "Deux bouquets".

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre,

M^r Vander Stuyf

A la Commission directrice des
Musées royaux de peinture & de sculpture
de l'Etat.

4912 (5)

6/9^{re} 1900

M. L. M. M. M.

de D. A.

Sur votre départ en
 date du 24 Octobre 1900
 (lettre de B. A. n° 28645)
 Vous avez bien voulu me
 communiquer pour avis
 la liste des vestiges de
 la C^{te} organisation de
 Subertrien et l'estimer
 que l'acquisition peut
 être proposée pour le
 Musée de Muséum -
 pour avoir l'honneur

de W. Mouschi ————— cert. st.

64

Speed Knapp

7

7 Officiers gend. attachés
~~III III~~

8 M. Winters

8. L'ensemble par

9 No. & Cont. un attaché
/ attaché M. & J. Winters
~~par~~ est d'avis qu'il
~~peut~~ ~~de l'attaché~~
peut par l'attaché.

L'acquisition d'un
porteur

officiant en l'attaché d'attachés
pleyberis de point de vue de
4^e à l'attaché de l'attaché
~~par l'attaché~~

9 Liverpool

officiant gend. attachés
VII II

Le vote élève l'attaché
est d'avis de l'attaché
l'attaché de l'attaché
à l'attaché par l'attaché
25 8^e attaché (attaché de l'attaché)

63/ 4912 (5 suite) / 10

V.A.	off.	reg	abr.
	1	9	
	6	4	
	8	2	

Sculpture

Lancette acuminée à l'ave

1

7 2 0

XX XX

2

Monsieur de La Cat. l'avez
 que vous ~~l'avez~~ avez
 bien voulu lui faire de
 fournir de propositions en
 Admiration des Vh
 d'après les papiers de 24
 d'après le C^o S. l'avez

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N°

28643

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 29 Novembre 1900.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre en date du 7 Novembre, n° 4912, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en conformité avec les vœux que vous exprimez, je me propose de réaliser, en vue du Musée, l'acquisition des œuvres suivantes :

- ☒ Portrait d'un jeune homme, par M. Terheyden;
- ☒ Souvenir de bal, par M^{lle} G. Meunier;
- ☒ Dame en noir, par M. Lavery; ☒ L'Évier au village, par M. Eclaumans; ☒ Drève ensoleillée, par M. Courtois;
- ☒ Enfant jouant, par Henri Coenraet; ☒ En Hollande, par M. Marcotte; ☒ Fin de journée, par M. Luits;
- ☒ Déméter, (exemplaire en marbre) par M. Rousseau; Anvers et le Lamineur par M. Meunier.

Tous voudrez bien me faire savoir définitivement si nous sommes d'accord là-dessus.

L'acquisition du panneau central Seul du Triomphe de la Mort, de M. Leveque, etant contraire aux vœux

à la Commission directrice des Musées Royaux de peinture et de sculpture à Bruxelles.

bons de l'artiste et les deux panneaux
secondaires me paraissant, comme à
vous, moins désirables, je vous prie
de me faire connaître si vous accep-
teriez les trois panneaux des Ouvriers
tragiques présentés par la Commission
du Salon.

J'ai pensé que l'acquisition
d'un portrait peint par M. Cuile
Wauters compléterait mieux que celle
de la Gitanie prisonnière la représenta-
tion de cet artiste dans les collections
du Musée, et je suis heureux de consta-
ter que ma manière de voir à ce sujet
se rencontre avec la vôtre. Aussi ai-je
l'intention de commander à M. Cuile
Wauters, pour le Musée, le portrait
de S. A. R. la Princesse Clémentine.

Il me paraît pas très op-
portun d'introduire au Musée la
Tempête de M. Gunneweg, dont je n'entends
d'ailleurs, aucunement contester les
qualités. Il me manque pas, dans l'école
hollandaise moderne, d'artistes plus
originaux et plus caractéristiques qui
pourraient apporter dans nos collec-
tions un élément d'intérêt plus ap-
préciable. J'estime, quant à moi,
pour en revenir à l'école belge et
aux vœux émis par la Commission
du Salon, qu'une œuvre de M.
Speckaert

Speckaert n'y serait pas déplacée, et
je vous prie de me faire connaître si
la Paysanne Brabançonne, qui vous a été
soumise, vous semble, oui ou non,
réunir les qualités requises à cette
fin.

Agrez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Le Ministre,

M. Wandelaar

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o Hg. 12

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Bruxelles, le

5 Décembre 1901.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de
vous faire connaître en réponse à votre
dépêche 28643 du 29 novembre écoulé,
que les œuvres ci-après désignées ont
réuni, aux fins de leur acquisition pour
les collections des musées, au moins les
2/3 des voix de la Commission Directrice :

<u>Portrait d'un jeune homme</u>	par M. J. Verheyden
<u>Souvenir de bal</u>	" M ^{lle} G. Meunier
<u>Dame en noir</u>	" M. Lavery
<u>L'Hiver au Village</u>	" M. Carlemany
<u>Prêtre en soleil</u>	" M. Courhey
<u>Enfant jouant</u>	" feu M. Evenspoel
<u>En Hollande</u>	" M. Martelle
<u>Fin de journée</u>	" M. J. Smith
<u>Derrière</u>	" M. V. Rousseau
<u>Envers et Le lamineur</u>	" M. C. Meunier

Pour ce qui concerne l'acquisition
d'un des triptyques de M. Leveque " Les
Ouvriers tragiques " ou " Le triomphe de la
mort " c'est cette dernière œuvre qui

Monsieur le Ministre
des beaux-arts.

a ^{obtenue} ~~conquis~~ les préférences de notre Collège,
étant entendu qu'elle figurerait, conformément
aux vœux exprimés par l'artiste, c'est
à dire ^{en son ensemble,} avec ses trois panneaux, dans les
collections du Musée.

La Commission Directrice a pris
acte de votre intention, Monsieur le Ministre,
d'écarter la marine de M^r Gunneweg.

Après un nouvel examen, le tableau
de M^r Speckaert intitulé "Gyzaane betonne"
n'a pas réuni le nombre de votes nécessaire
à son introduction dans les collections de
l'Etat.

L'idée ~~ingénieuse et délicate~~ énoncée,
Monsieur le Ministre, dans votre lettre
précédente de confier à M^r E. Montory pour
le Musée, ^{l'acquisition du} portrait de S. A. R. la Princesse
Clementine a provoqué toutes les sympathies
et rallié l'unanimité des suffrages de
l'Assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de notre haute considération.

Pour la Commission directrice,

Le Secrétaire, Le Président,
M^r A. L. L. L.

MAISON FÉLIX MOMMEN & C^{IE}

FABRIQUE

(BREVETÉ)

SPÉCIALITÉ

DE

DE

COULEURS

31, RUE DE LA CHARITÉ, 31

MENUISERIES

PANNEAUX

(DERRIÈRE L'AVENUE DES ARTS)

POUR

TOILES, VERNIS, ETC.

le dessin et la peinture

— ■ —
EMBALLAGE

BRUXELLES

CHEVALETS

D'ATELIERS, DE CAMPAGNE

ET DE LUXE

NETTOYAGE ET VERNISSAGE

Meubles d'Atelier

DE TABLEAUX

—
ANCIENS ET MODERNES

Monsieur Mommén est chargé de
repandre mes deux tableaux déposés
place du Musée (Commission 20)
Bruxelles le 11 Décembre 1900
Léopold Speckwaert

4912 (6)

10
MINISTÈRE

DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N° 28643.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.



Messieurs,

Comme suite à votre dépêche du 5 décembre 1900, N° 4912, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Etat a acquis, en vue du Musée, les oeuvres qui y sont énumérées, plus les Ouvriers tragiques de M. Levêque, étant assuré que cet ouvrage réunit, à votre gré, les conditions exigées pour figurer au Musée.

En mettant les ouvrages acquis à votre disposition, je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour les placer dans les galeries.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre,

Edmond Stuyvenberg

A la Commission directrice
des Musées royaux de peinture et de sculpture,
à Bruxelles.

Bruxelles le 18 Janvier 1901



Monsieur,

Je pense que l'exécution en marbre de Déméter ne pourra être achevée avant Septembre prochain. L'envoi du marbre nécessitera déjà deux mois environ. Mais comme Dieu vous le veut, je ferai tout en sorte d'en hâter la remise au Musée de l'Etat.

Croyez, Cher Monsieur, je vous prie à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Pictet Rousseau

1912

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE
le 15 2/1901.
Sous le n° 1912 (3)

Tout ce qu'il serait possible
d'arriver à tableaux: en Hollande,
pour l'exposition de Paris: Commencé
le 1^{er} Mars.
pour en faire par les us et coutumes
et se voir en adresses: pour, avant
de faire les démarches auprès du
Ministre des Beaux-Arts.

Accusez-moi pour moi mes
remerciements l'expression de
mes sentiments de bien.

Ab. Marcotte
143 rue de la loi

Réponse: cas exceptionnel.

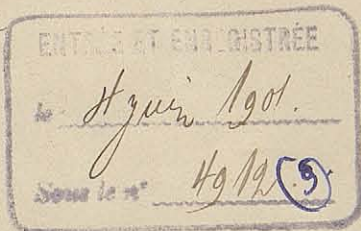
MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 28.643.

Bruxelles, le

3 juin 1901.



Messieurs,

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

M. Jacobs Smits, désirant organiser à Anvers, à la date du 15 juin prochain, une exposition de ses oeuvres, s'est adressé à mon département à l'effet de pouvoir disposer, à cette fin, de son tableau "Fin de journée" acquis pour les collections de l'Etat, à la suite de l'exposition générale des beaux-arts de Bruxelles de 1900.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître si, de l'avis de votre commission, il peut être donné suite à cette demande.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

5

A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture
-re de l'Etat, à BRUXELLES.

12/11

A Hon. L. Smith
 via B. A. E.

H912 (16)

Expenses to V.H.

Leipziger Str. 3 C/a
der BA N^o 28643,

Pour arbor Thérèse et
 pour l'air de la nuit. par
 le baron de L. C. S.

Si en me l'apportant
 à you M. Jacob Smith,
 soit autorisé à disposer
 de son tableau "Si en
 de journée", apportant
 aux Musées en vue

de l'Exposition de la
œuvre qui il se propose
d'organiser à Nantes
à la date du 15^e de la m...

Veuille à
CLCS
Lm



4912 (11)

Explication des abréviations
adonnées pour les indications de
service.

Uitlegging der verkorte
dienstaanwijzingen.

D. | Télégramme urgent.
Dringend telegram.
RP. | Réponse payée.
Antwoord betaald.
CR. | Accusé de réception.
Kennisgeving van
ontvangst.
XP. | Expres payé.
Boile betaald.

TÉLÉGRAMME



INDICATIONS DE SERVICE.
Dienstaanwijzingen.



ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES.
Beheer van Telegrafen.



à (ten) 12 h (ure) m.

JACOB SMITS CERCLE ARTISTIQUE

RUE D ARENBERG ANVER

Etat n'est soumis à aucune respon-
sabilité à raison du service de la cor-
respondance privée par voie télégra-
phique. (Loi du 1^{er} mars 1851, art. 6.)

Dép SS BRUXELLES 3575 28 12/10

N°

à
ten

Indens Art. 6 der wet van 1 Maart
1851, is de Staat geenszins verant-
woordelijk voor den dienst der bijzon-
dere telegrammen.

= SUIVANT AVIS COMMISSION ENTRE CE MATIN SEULEMENT VOTRE TABLEAU DU
MUSEE EST A VOTRE DISPOSITION VEUILLEZ LE FAIRE PRENDRE = VERLANT

Encadreur Berizier prendra tableau demain matin
Prese prévenir musée

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE

Bruxelles, le 14 juin

4912 (12)

Monsieur,

M. Jakob Smits me fait
savoir par télégramme, que
son oncle, M^r Cerisier
viendra prendre son tableau
demain Samedi matin, au
Musée.

Je vous prie de vouloir
donner les ordres nécessaires
afin que cette œuvre soit
remise à l'intéressé.

Recevez, Monsieur, l'assu-
rance de ma considération
distinguée.

Le Directeur,

W. Van der
Wijngaert

Monsieur E. Van der
Secrétaire des Musées royaux
de peinture etc

Ministère de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.

Secrétariat Général

Section d'Administration
et de
Comptabilité Générales.



Cher Monsieur Van Mons,

J'ai l'honneur de vous
informer que je ferai prendre
samedi prochain, rue du
Musée, le tableau de mon
fils : Ouvriers revenant
du travail, qui avait été
présenté à la Commission
Directrice.

Le transport sera effectué
par la maison Monmon.
Veuillez agréer, cher

Monsieur Van Meers, l'after.
Came de mes sentiments
les plus distingués

Gracieusement

4 8-1901.

MAISON FÉLIX MOMMEN & C^o

FABRIQUE
DE
COULEURS

PANNEAUX
FOILES, VERNIS, ETC.

— 8 —
EMBALLAGE

Nettoyage & Vernissage
DE TABLEAUX

(BREVETÉS)

37, RUE DE LA CHARITÉ, 37
BRUXELLES

— ♦ —
TÉLÉPHONE 1947

SPÉCIALITÉ
DE
MENUISERIES
POUR
le dessin et la peinture

— ♦ —
CHEVALETS
D'ATELIERS, DE CAMPAGNE
ET DE LUXE

— ♦ —
Meubles d'Atelier
ANCIENS ET MODERNES

*Permis au Musée le tableau de
M^r Evenspoel.*

Le 7 Octobre 1901

*Félix Mommén
Bouvier*

4912 (14)

MEDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

DORURE, SCULPTURE
CADRES DE STYLES
POUR
TABLEAUX ANCIENS

Jean Laudeick aîné

GLACES, ENCADREMENTS
D'AQUARELLES, DE GRAVURES
et de
PHOTOGRAPHIES

10, RUE DU GOUVERNEMENT-PROVISOIRE, 10

(Rue Royale, près de la Colonne du Congrès.)
ATELIER: RUE DE LA BOBINE, 3
BRUXELLES

4912 (5)

Les Musées Royaux de Peinture et de Sculpture Doit

Pour vente et livraison des articles suivants payables en cette ville au comptant sans escompte.

Le 12 Novembre 1901.

1901

86

31 réparé le cadre (protrait par Verheyden)

Le Mètre
FR. C. Montant
FR. C.

9

*Certifié sincère et véritable le présent compte
s'élevant à la somme de neuf francs
Bruxelles le 12 Novembre 1901*

Jean Laudeick aîné
Pour acquit
Jean Laudeick aîné

Les caisses non retournées dans les huit jours seront, surées.

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o 7912

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le

11 Décembre 1901.

Monsieur Victor
Roussau
Sculpteur

152, rue de Constantinople
Bruxelles

Par votre lettre du
18 janvier écoulé vous
nous faisiez savoir, et
répondre à une demande
que nous vous avions
adressée, que la remise
au musée de votre œuvre
intitulée "Dionéa", acquise
par le gouvernement au
Salon triennal de 1900, ne
pourrait s'effectuer que vers
le mois de septembre, l'épave
du marbre demandant
un temps que vous évaluiez
à deux mois environ.

En moment de
presser l'achèvement des
ouvrages acquis. Nous avons
l'honneur de vous
prier de vouloir bien nous
faire savoir si cette
question pourra prochainement
être mise à notre possession.

Exercice

Chapitre

Crédit

Allocation

Disponible

X Ventes acquies, etc.

Pour la Commission directrice

X Debutant

Réponse à la lettre n° 4912.

Monsieur le Secrétaire

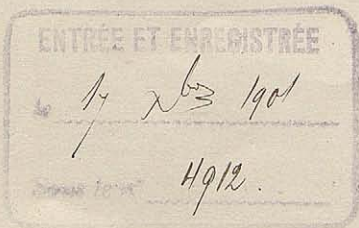
En réponse à votre honnête lettre du 14 courant
L'au l'avantage de vous informer que Dénier,
œuvre de sculpture destinée au Musée de Bruxelles
pourra vous être remise dans la seconde
quinzaine de janvier 1902.

Le petit retard est dû à ce que le bloc
de marbre s'est vu retenu à Gènes, lors
des récentes grèves du port, il y a quelques
six mois.

Croyez, Monsieur le Secrétaire, je
vous prie, à l'assurance de mes senti-
ments les plus respectueux.

Victor Rousseau

— Bruxelles le 10. XII. 1901



80
MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 12 février 1902.

Mon cher monsieur Van Momm,

9
On est venu dire dans nos bureaux
que vous m'aviez que faire de la
Démeter de m. Prouveau. L'œuvre
a été acquise par le gouvernement,
à l'expiration de 1900 et acceptée
par la Commission des musées par lettre
du 5 décembre de la même année.
L'exécution en marbre a été approu-
vée. Il ne reste donc plus qu'à
la placer dans la galerie des sculpteurs.

Votre dévoué,

Theclens

A. Boute de la M. Prouveau

21
M

4912.

(16)

Monsieur et Madame F. PAUL VANDEN EECKHOUDT-VERHEYDEN et leurs filles ;

Monsieur et Madame JEAN VANDEN EECKHOUDT-VERHEYDEN et leur fille ;

Monsieur et Madame FRANÇOIS VERHEYDEN-VANDEN EECKHOUDT ;
Mademoiselle ANNA VERHEYDEN ;

Monsieur JACQUES VERHEYDEN ;

Les familles VERHEYDEN, VANDEN EECKHOUDT, DELVAUX, BRIES, EVRARD, CEUPPENS et VAN PRAET ont la profonde douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent de faire en la personne de

MONSIEUR

ISIDORE VERHEYDEN

Veuf de Dame Julienne GÉRÔME

ARTISTE-PEINTRE

Officier de l'Ordre de Léopold

Directeur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles

Membre de l'Académie Royale de Belgique

leur père, beau-père, grand père, frère, beau-frère, oncle et grand-oncle bien-aimé, né à Anvers, le 24 janvier 1846, et décédé, après une cruelle maladie, à Ixelles, le 1^{er} novembre 1905.

Les funérailles suivies de l'inhumation au cimetière d'Ixelles, auront lieu le vendredi, 3 Novembre, à 11 heures.

Réunion à la maison mortuaire, 45, rue de l'Abbaye à 10 1/2 heures.

Ixelles, le 1^{er} novembre 1905.

Imp. Xavier Havermans 12 rue des Comédiens



Commission des Musées Royaux
place du Musée
Bruxelles

4912 (17)
No. 312 WESTERN.

5, CROMWELL PLACE,

S.W.

London. 12 April 06

Cher Monsieur,

Mon ami John Lavery, qui
est en voyage au Maroc, m'a avisé qu'il
vous a ^{fais} prie d'envoyer son tableau, à la
Secession (je crois), à Munich.
Je vous envoie les papiers qu'il est nécess
aire d'attacher etcetera, et je vous
prie de pardonner la peine que je
vous donne. Je crois que c'est son
tableau "Polymnie", mais ne suis pas
certain, lequel vous avez.

Aggrez Monsieur mes compliments
les plus distingués

Wm Patrick Whyte

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, le

14 4/190

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSEE WIERZ

N°

4912 (18)

ANNEXE

Objet :

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que M. J. Lavery demande à être déclaré prêt et pour figurer à l'Exposition de la Session à Munich, son tableau du Musée de Bruxelles "Dame en noir", étant entendu que toutes les mesures de conservation et d'assurance seront prises aux frais des intéressés.

Nous avons eu, Monsieur le Ministre, pourvu accueilli, cette demande sous réserve de votre assentiment et nous vous prions, etc.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

le Secrétaire, le Président

Notes

Il s'agit du tableau "Polymnia", exposé au Salon des Beaux-Arts. La demande de prêt ne nous concernant pas, a été transmise à M. Delmot (jean) Secrétaire de la Société des Beaux-Arts et, malgré l'autorisation ministérielle, "la Dame en noir" ne partira pas....

q Ce 21 4/1906

Exercice

Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
BEAUX-ARTS

N° 70243

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

—
ANNEXE.
—
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 19 avril 1906

4912 (15)

très urgent

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que je vous autorise, dans les condi-
tions fixées par votre lettre du 15 de ce mois,
N° 4912, à mettre à la disposition de M.
Lavery, pour être exposé à Herminich, son
tableau "Dame en noir", appartenant
aux collections des musées royaux de peinture
et de sculpture.

Recevez, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre,
J. B. Modave

*La Commission directrice des
musées royaux de peinture & de sculpture*

24/IV 05 A K G. Minich & Bz
H

Ich habe Ihnen in der
 letzten Nummer
 die Artikel "Lebensweise
 der Vögel in der
 Thierwelt - für die
 Jahre 1874 und
 1875" veröffentlicht
 in der 1. und 2. Aufl.
 der "Lebensweise der
 Thiere in der
 Thierwelt".

- Two areas
of high density from

Contenu de
M. J. D. M.
Lettre de L. S.
Noble de B. A.

Je vous prie de ~~me~~ ^{de faire}
~~de faire de la lettre~~ ^{de la lettre} ~~de la lettre~~ ^{de la lettre}
~~de la lettre~~ ^{de la lettre} ~~de la lettre~~ ^{de la lettre}
~~de la lettre~~ ^{de la lettre} ~~de la lettre~~ ^{de la lettre}

Je vous prie de m'adresser

Je vous prie de m'adresser
à l'adresse de M.
Lacour, "Pharmacie",
présentement à Paris
à l'adresse de M.
Lacour, "Pharmacie",
présentement à Paris

Lacour, "Pharmacie",
présentement à Paris
à l'adresse de M.
Lacour, "Pharmacie",
présentement à Paris

Je vous prie de m'adresser

à l'adresse de M.
Lacour, "Pharmacie",
présentement à Paris

Je vous prie de m'adresser
à l'adresse de M.
Lacour, "Pharmacie",
présentement à Paris

Je vous prie de m'adresser
à l'adresse de M.
Lacour, "Pharmacie",
présentement à Paris

Je vous prie de m'adresser

à l'adresse de M.

Lacour

No 312 WESTERN.

5, CROMWELL PLACE,
S.W.London. March 27th 1911

The Director

The National Gallery, Brussels
Dear Sir.

It would be a great
favour if you would be
so kind as to ask the official
photographer to send me two
photographs of my picture
"A Lady in Black" Dance en noir.
A book on my life and work

is to be published shortly.
in London and I would
much like that. This picture
should be reproduced
therein. I hope therefore
that you will kindly
excuse me and grant
me this request.

I have the honour
to be Dear Sir

Yours faithfully
John Lavery

27
Express Photo Co
15-4-11
No 312 WESTERN.

4912 (22)

5, CROMWELL PLACE,
S.W.

Jungier. Murrees

April 3rd 1911

Dear Sir

Thank you very much
for your kind letter and
for the courtesies and trouble
you take about the photographing
of my "Dance en Noir"
which I greatly appreciate.

Believe me Dear Sir

Yours faithfully John Lavery.

No 312 WESTERN.



London
19 April 1911
5, CROMWELL PLACE,
S.W.

A Monsieur
Le Directeur
de la Galerie Nationale
des Beaux Arts
Bruxelles.

Monsieur,
Je viens de recevoir
par mon ami John
Lavery, Associé de l'Académie
Royale, qui est à
Tanger, une photographie
du tableau peint par lui
qui est dans votre Galerie,
intitulé "Une Dame en noir".
Je vous remercie pour lui.

Veuillez agréer, Mon
sieur, l'expression de mes
sentiments les plus distingués

Wm Patrick Whyte
pour John Lavery A.R.A.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

N° 30273.

4912 (24)

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 2 avril 1914.

Messieurs,

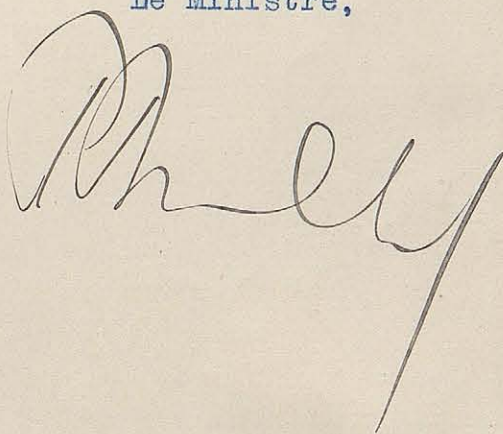
Un tableau de M. John Lavery intitulé "La Dame en noir" est exposé dans les galeries du Musée.

Le peintre me fait connaître qu'il y aura à Londres en juin et juillet, dans la "Grosvenor gallery" 51a New Bond Street, une exposition d'ensemble de ses oeuvres. Il me demande que ce tableau soit mis à sa disposition depuis le 1^{er} mai jusqu'à la fin du mois d'août.

Je serais désireux de pouvoir accéder à son désir et vous prie, Messieurs, de me faire connaître si rien ne s'y oppose de votre part.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture.

8
9 avril 1914

5034
4912 (25)

Monsieur le Ministre

Comme suite à votre lettre du 2 avril n° 30273, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège, moyennant les habituelles garanties d'assurance consent à mettre à la disposition de M. John Lavery, pour l'exposition de la Grosvenor Gallery, le tableau intitulé la Dame en Noir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

Le Président.

Monsieur Pouillet

Ministre des Sciences et des Arts

à Bruxelles.

31
JL
CRC/EW

4912 (26)

Nº 212 WESTERN.

5, CROMWELL PLACE,
S.W.

28th April 1914.

Monsieur Fierens-Gevaert,
Secrétaire de la commission directrice,
des musées royaux de peinture et de sculpture,
Bruxelles.

Sir,

His Excellency, the Minister of Science and Arts, has written to Mr. Lavery to say that he may apply to you for the loan of his picture "La Dame en noir" for his forthcoming Exhibition at the Grosvenor Galleries in London.

The Exhibition opens at the beginning of June, and in accordance with His Excellency's permission, Mr. Lavery has written to his agents, Messrs. Dicksee & Co., asking them to communicate with you as to the collection and despatch of the picture in question.

Mr. Lavery desires me to inform you that he has insured the picture against all and every risk at Lloyds for the sum of £250.

I beg to remain, Sir,

Yours faithfully,

C. R. Whisman

Private Secretary.

38
4912 (28)

NO 312 WESTERN.

5, CROMWELL PLACE,
S.W.

30th April 1914.

Please deliver to bearer the work, or works,
you have so kindly promised for my Exhibition at the
Grosvenor Galleries. Insurance to the value named
by you has been arranged at Lloyds.

John Laurry

"Lady in Black."

3/ 4912 (29)
MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE A. 9631

Bruxelles, le 30 avril 1914

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous accuser
réception de votre lettre du 28 et .Des
instructions ont été données par le prêt
du tableau de Lavery

MM. Mommen ont reçu des ordres pour vous
demander les polices d'assurance

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de
notre considération très distinguée

Pierres - Lavery

Nous avons l'honneur de vous accuser
réception de votre lettre du 28 e. Nous
venons, heureux de vous confirmer que
le ministre et la commission du musée sont
d'accord pour prêter le tableau de M.
Lavery à l'exposition de la Grosvenor
Gallery. Seulement des instructions formelles

vous oblige d'exiger ~~la police~~
~~de la part des~~
organisateur, de l'exposition la
venir ~~de la~~ police d'assurance en
échange du tableau mis à leur
disposition. Les instructions d'assurance
leur ont été communiquées à la
maison honneur à laquelle
le tableau sera remis si que la
police en question nous parviendra.

Recevez - - -

34 JL
CRC/EW

4912

(30)

HP 312 WESTERN.

5, CROMWELL PLACE,
S.W.

8th May 1914

Dear Sir,

Herewith I have the pleasure to send you a copy of the Lloyd's policy appertaining to the picture, "THE LADY IN BLACK", kindly promised by you for Mr. Lavery's Exhibition at the Grosvenor Gallery.

I trust that this policy will conform to your requirements, as this insurance forms part of a large cover for which Mr. Lavery holds the original policy, and you may take it for granted that your picture is insured against all risks as stated on this copy.

I remain, Sir,

Yours faithfully,

C. R. Whisman

Private Secretary.

*Monsieur Férrens-Gevaert
Brussels*

LLOYD'S,



LONDON.

(In the event of accident whereby loss or damage may result in a claim under this Policy, the settlement will be much facilitated if immediate notice be given to the nearest Lloyd's Agent.)

F. H. CHAPMAN,

Insurance Broker,

23, BIRCHIN LANE,

CORNHILL, E.C.

And at Lloyd's.

No.....

4912

2167

PRO FORMA COPY.



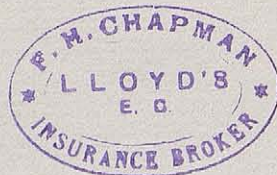
Any person not an Underwriting Member of Lloyd's subscribing this Policy, or any person uttering the same if so subscribed, will be liable to be proceeded against under Lloyd's Acts.

S.G.

£ 250.-

Printed at Lloyd's, Royal Exchange.

Be it known that John Lavery Esq. R.A.



as well in **his** own Name, as for and in the Name and Names of all and every other Person or Persons to whom the same doth, may, or shall appertain, in part or in all, doth make Assurance and cause **himself** and them and every of them, to be insured, lost or not lost, at and from

Leaving the owners' premises in BRUSSELS until safely delivered to the Grosvenor Gallery, LONDON. W., and whilst there, whether on exhibition or awaiting unpacking &/or repacking, and until safely returned to the owners' premises in BRUSSELS.

upon any kind of Goods and Merchandises, and also upon the Body, Tackle, Apparel, Ordnance, Munition, Artillery, Boat and other Furniture, of and in the good Ship or Vessel called the

Rail &/or steamers &/or any conveyances.

whereof is Master, under God, for this present Voyage, or whosoever else shall go for Master in the said Ship, or by whatsoever other Name or Names the same Ship, or the Master thereof, is or shall be named or called, beginning the Adventure upon the said Goods and Merchandises from the loading thereof aboard the said Ship *as above*

upon the said Ship, &c.,

and shall so continue and endure, during her abode there, upon the said Ship, &c.; and further, until the said Ship, with all her Ordnance, Tackle, Apparel, &c., and Goods and Merchandises whatsoever, shall be arrived at *as above*

upon the said Ship, &c., until she hath moored at Anchor Twenty-four Hours in good Safety, and upon the Goods and Merchandises until the same be there discharged and safely landed; and it shall be lawful for the said Ship, &c., in this Voyage to proceed and sail to and touch and stay at any Ports or Places whatsoever

without Prejudice to this Insurance. The said Ship, &c., Goods and Merchandises, &c., for so much as concerns the Assured, by Agreement between the Assured and Assurers in this Policy, are and shall be valued at

On Picture " A Lady in Black " valued at £ 250.

To cover all and every risk of whatever nature, whether of theft, pillage or damage of any kind, by Fire or otherwise.

Touching the Adventures and Perils which we the Assurers are contented to bear and do take upon us in this Voyage, they are, of the Seas, Men-of-War, Fire, Enemies, Pirates, Rovers, Thieves, Jettisons, Letters of Mart and Countermart, Surprisals, Takings at Sea, Arrests, Restraints and Detainments of all Kings, Princes, and People, of what Nation, Condition, or Quality soever, Barratry of the Master and Mariners, and of all other Perils, Losses, and Misfortunes that have or shall come to the Hurt, Detriment, or Damage of the said Goods and Merchandises and Ship, &c., or any part thereof; and in case of any Loss or Misfortune, it shall be lawful to the Assured, their Factors, Servants, and Assigns, to sue, labour, and travel for, in and about the Defence, Safeguard and Recovery of the said Goods and Merchandises and Ship, &c., or any Part thereof, without prejudice to this Insurance; to the Charges whereof we, the Assurers, will contribute, each one according to the Rate and Quantity of his sum herein assured. And it is especially declared and agreed that no acts of the Insurer or Insured in recovering, saving, or preserving the property insured, shall be considered as a waiver or acceptance of abandonment. And it is agreed by us, the Insurers, that this Writing or Policy of Assurance shall be of as much Force and Effect as the surest Writing or Policy of Assurance heretofore made in Lombard Street, or in the Royal Exchange, or elsewhere in London. And so we, the Assurers, are contented, and do hereby promise and bind ourselves, each one for his own Part, our Heirs, Executors, and Goods, to the Assured, their Executors, Administrators, and Assigns, for the true Performance of the Premises, confessing ourselves paid the Consideration due unto us for this Assurance by the Assured at and after the Rate of

Three shillings and sixpence per cent.

IN WITNESS whereof, we the Assurers have subscribed our Names and Sums Assured in **LONDON 2nd May 1914.**

N.B.—Corn, Fish, Salt, Fruit, Flour, and Seed are warranted free from Average, unless general, or the Ship be stranded; Sugar, Tobacco, Hemp, Flax, Hides, and Skins are warranted free from Average under Five Pounds per Cent.; and all other Goods, also the Ship and Freight, are warranted free from Average under Three Pounds per Cent., unless general, or the Ship be stranded.

(In the event of accident whereby loss or damage may result in a claim under this Policy, the settlement will be much facilitated if immediate notice be given to the nearest Lloyd's Agent.)

£ 250 LLOYD'S UNDERWRITERS.

36
JL
CRC/EW

4912 (31)

NO 312 WESTERN.

5, CROMWELL PLACE,
S.W.

12th May 1914.

Monsieur Fierens-Gevaert,
Secrétaire de la commission directrice,
des Musées Royaux de Peinture,
Bruxelles.

Dear Sir,

I am desired by Mr. Lavery to ask you if you will be so kind as to give him full particulars, on the enclosed schedule, as to the picture, "LA DAME EN NOIR", that you are kindly lending him for his forthcoming Exhibition.

Mr. Lavery is loath to give you so much trouble, but is very anxious that the information given in the catalogue shall be such as will be accurate and will meet with your full approval.

With apologies for troubling you,

I beg to remain, Sir,

Yours faithfully,

C.R. Whisman
Private Secretary.

QUATORZIÈME ANNÉE. — N° 519.

Le numéro : 75 centimes

VENDREDI 11 JUILLET 1924.

Pourquoi Pas?

GAZETTE HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

L. DUMONT-WILDEN

— G. GARNIR

— L. SOUGUENET



M. JULES CORNET

PALE-ALE, STOUT & SCOTCH

CALDER'S

C^{ie} NECTARRUE KEYENVELD, 67-69
Téléph. Brux. : 183,74 - 277,00

Le gouverneur n'eut jamais l'occasion d'éprouver le talent de ses assassins, car peu de temps après qu'il avait fait ses confidences, Khlaed disparaissait mystérieusement avec armes et bagages, loin d'une Algérie où sa peau maraboutique aurait éventuellement couru de si grands risques.

RESTAURANT LA PAIX, 57, rue de l'Ecuyer

Son grand confort — Sa fine cuisine

Ses prix très raisonnables

LA MAREE, place Sainte-Catherine

Genre Prunier, Paris

Au musée

Avant la guerre, notre Musée moderne avait l'air d'un musée de province : quelques très beaux tableaux, mais perdus dans un grand nombre d'œuvres démodées et médiocres.

M. Fierens-Gevaert, nommé conservateur des musées, a voulu changer tout cela. Parmi les tableaux, il a fait un choix, il y a introduit un classement et il a rouvert au public un musée transformé et fort agréable. M. Fierens-Gevaert a des ennemis, surtout dans le monde des peintres. M. Leempoels ne lui pardonne pas de ne pas l'inviter aux expositions de Venise ; aussi, voilà qu'une campagne s'organise contre la réorganisation du Musée moderne. Parmi les toiles sacrifiées, se trouvent les *Ouvriers tragiques*, de M. Auguste Lévêque. M. Lévêque est un de ces peintres dont on attendit toujours un chef-d'œuvre pour l'année prochaine. Ses ouvriers, qu'il a dit « tragiques, probablement parce qu'il leur a donné des têtes patibulaires, appartiennent à ce genre d'art bien intentionné qu'on pourrait appeler l'art pour la Maison du Peuple... Ça leur confère peut-être une valeur historique, mais nous n'éprouvons aucun déplaisir à ne plus les voir au Musée moderne. Mais M. Charles Gheude, député permanent et socialiste, n'est pas de notre avis. C'est évidemment son droit, mais ne voilà-t-il pas qu'il écrit au ministre à ce sujet, et que le renvoi des toiles de Lévêque à Nivelles, sa ville natale, lui apparaît comme un scandale. En vérité, il a le scandale facile.

Les savons de toilette

fabriqués par M. Bertin & Cie, de Paris,

sont les plus exquis

Si vous éprouvez une difficulté quelconque à vous procurer nos produits chez votre fournisseur, adressez-vous à notre Dépôt Général, 13-15-17, rue De Prater, à Bruxelles. Téléph. 474,93.

Vous recevrez satisfaction immédiatement.

L'élection du bâtonnier

Rencontré, avant-hier, en sortant du palais, un avocat de vieille roche, un de ceux qui se sont montrés le plus adversaire de l'élection qui, il y a deux ans, envoya au conseil de l'ordre, plusieurs avocats administrateurs de sociétés.

« Il y a une connexion, nous a dit cet ancien, entre le vote pour les élections du conseil de l'ordre qui a eu lieu cette semaine et l'attitude des avocats du baron Coppée.

» Beaucoup de confrères ont trouvé mauvais que les

avocats, par système, manquassent de courtoisie vis-à-vis du parquet général, vis-à-vis de la partie civile, vis-à-vis des témoins.

» Une cour d'assises est une cour de justice : tout s'y passe avec un certain cérémonial ; c'est la justice du peuple souverain.

» On lui doit des égards et on ne peut transformer les assises en une arène où cinq boxeurs réputés tombent, chaque fois que cela leur plaît, à bras raccourcis, sur tout ce qui passe sans méfiance à leur portée : procureur, partie civile, experts ou témoins.

» Pourquoi tant d'attaques, tant de mots blessants, tant d'invectives ?

On finit par se croire au café... Un des avocats n'a-t-il pas voulu parier avec le Procureur général que tel témoin ou tel prévenu ne sera pas poursuivi ?

» N'a-t-on pas renvoyé le Procureur général — qui est professeur à l'Université — à ses cours ?

» Les jeunes avocats de la partie civile ne sont-ils pas rabroués comme s'ils ne portaient pas la robe à l'égal des défenseurs de l'accusé ? « Jeune présomptueux », « petit suffisant », « airs avantageux », voilà les mots méprisants que l'on adresse à l'un de ces jeunes avocats, mutilé de guerre.

» Tout cela ne prouve ni la culpabilité, ni l'innocence de Coppée. Et les dernières dépositions ont fait, à ce point de vue, une autre impression sur les jurés et sur l'opinion publique !

» Les avocats collaborent quotidiennement à la bonne administration de la justice. Cette collaboration n'exclut ni la passion, ni l'énergie, mais elle exige du tact et de la mesure. Les défenseurs de Coppée ont transformé une affaire d'assises en un pugilat verbeux.

» Le barreau, le vrai, le bon, s'en est ému. Le public n'y comprend rien ; mais il comprend, pourtant confusément que la magistrature a indispensablement besoin de son prestige, le barreau de son bon renom. M^e Renkin, en perdant de vue ces principes, a, en tant que chef de l'ordre, donné un fâcheux exemple de faiblesse dans ses dehors désinvoltes.

» Virtuellement, à la suite de l'élection de lundi, M^e Renkin est démissionnaire : 118 bulletins blancs ! Cent dix-huit avocats se sont rendus devant les urnes, expressément pour manifester, par ce bulletin, leur mécontentement, car M^e Renkin, n'ayant pas de compétiteur, devait, d'après les usages, être élu à l'unanimité — ou presque. Jamais pareille situation ne s'est révélée dans le passé.

» Cent dix-huit bulletins blancs et dix-sept bulletins nuls — qui proviennent aussi de protestataires — cela fait cent trente-cinq votes contre M^e Renkin et cent vingt-six pour.

» Il n'a donc pas la majorité pour lui. C'est incontestablement un désaveu, sinon un blâme.

» M^e Des Cressonnières n'a réuni que 198 voix. Habituellement, les anciens bâtonniers passent en tête de liste. M^{es} Théodor et Le Roy, anciens bâtonniers, sont à leur place. M^e Des Cressonnières est passé dixième, c'est-à-dire le dernier de la liste des candidats rééligibles.

» Les intéressés sont, dit-on, fort affectés de cet... avertissement donné par leurs pairs.

» Le barreau s'est ressaisi. Après avoir envoyé, l'an dernier, au conseil, les avocats avant tout politiciens et les avocats-administrateurs de sociétés, il s'aperçoit de son erreur. Les quatre nouveaux élus : M^{es} Bigwood, Mau-